



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr



Commune de Beaujeu Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX AVRIL à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LAURENT Martine, LEMAIRE Christiane, BROUSSIN Patricia, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure, COZETTE Laetitia.

Mme Isabelle BERTRAND a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
4 avril 2025	
Date d'affichage	
4 avril 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	18
Présents	16
Votants	18

Objet : BUDGET EAU POTABLE – Affection des résultats 2024

L'Article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi qu'éventuellement de l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. S'il y a lieu, les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Recettes de fonctionnement de l'exercice	107 926,32	
Excédents reportés en fonctionnement	1 014 457,31	
Total recettes de fonctionnement de l'exercice	1 122 383,63	
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	28 852,32	
Déficits de fonctionnement reportés		
Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	28 852,32	
Résultat de la section de fonctionnement	1 093 531,31	
Recettes d'investissement de l'exercice	33 561,00	
Excédents reportés en investissement		
Total recettes d'investissement de l'exercice	33 561,00	
Dépenses d'investissement de l'exercice	59 409,77	
Déficits d'investissement reportés	828 598,82	
Total dépenses d'investissement de l'exercice	888 008,59	
Résultat de la section d'investissement	-854 447,59	
Résultat cumulé du budget principal	239 083,72	
Affectation du résultat anticipée		
D001	Déficit d'investissement reporté	854 447,59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	854 447,59
R001	Excédents d'investissement reporté	
R002	Excédent de fonctionnement reporté	239 083,72
D002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-5,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les principes de la reprise et de l'affectation anticipées des résultats selon l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de reporter au Budget Primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif, les résultats de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité **ET ARRETE** les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par le Trésorier
- **AUTORISE** la reprise anticipée du résultat
- **AFFECTE** de manière anticipée l'excédent de fonctionnement et de l'inscrire en excédent de fonctionnement reporté au Budget Primitif 2025.

La secrétaire de séance,



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

